



Syndicat CGT des cheminots du HAVRE
119 cours de la république 76600 LE HAVRE
Courriel : chemcgtlehavre@gmail.fr
Blog : <http://cgtcheminotslh76.hautetfort.com/>
Tél : 02 35 25 39 75 (poste 129)/ Fax : 02 35 25 14 03



COMPTE RENDU AUDIENCE VOYAGEUR LE HAVRE DU 29 JANVIER 2014

Le syndicat CGT des Cheminots, mandaté par les agents de vente du périmètre havrais a été reçu en audience. Cette rencontre avec la direction de l'établissement portait sur les points suivants :

✓ Remplacement des agents partis en retraite ou en formation

La délégation a fait état du différentiel entre les **21** postes inscrits au bilan affectation emploi et la réalité du quotidien vécu par les cheminots du chantier. Le nombre de postes fixes s'établissant au chiffre de **10** alors que **9** sont couverts (moins un poste boutique). De plus un agent en formation depuis quelques mois n'a pas été remplacé.

Le nombre de postes « rouleurs » au NEV est fixée à **deux** alors que la situation réelle est de **un**, l'agent prévu sur poste ne pouvant satisfaire à ses obligations suite à restriction médicale.

Propositions de la direction : Le remplacement du poste est conditionné aux négociations de la convention régionale et des choix de l'autorité organisatrice. Dans l'hypothèse où la boutique reste ouverte dans les mêmes conditions qu'actuellement, le poste sera remplacé mais par un agent de qualification C.

Dans le cadre de la réorganisation envisagée des équipes et du rattachement éventuel des agents de Bréauté et Fécamp, la qualification D qui était affectée sera rétribuée dans l'équipe et ce dans le respect des obligations statutaires (offre de poste et entretiens). Cette évolution d'organisation sera présentée en CHSCT et l'ensemble de l'organisation du travail sera revue dans ce cadre.

En ce qui concerne les restrictions médicales concernant un agent, l'avis du médecin du travail sera demandé pour déterminer précisément le type de poste et l'amplitude des journées de travail compatibles avec la préservation de la santé du salarié. Les réponses apportées permettant à l'employeur de bâtir son organisation de travail.

L'agent en formation est de retour en poste le 4 février 2014

✓ Utilisation et gestion de la réserve

La délégation a fait état d'un potentiel de 6 réservistes mais dont la moitié n'est pas utilisable sur l'ensemble du périmètre ce qui est incompatible avec les contraintes de mobilité des postes de réserve. Dans la perspective d'évolution du redécoupage des équipes et au vu de l'apport d'un seul réserviste en plus soit **7** la situation n'est plus gérable. Le départ en retraite d'un agent de réserve devra être comblé

Propositions de la direction : les agents concernés devront correspondre au profil souhaité d'un agent de réserve et satisfaire aux obligations. Les compensations financières attribuées pour les déplacements sont prévues par la réglementation du travail et doivent couvrir sans problème les frais occasionnés. L'agent de réserve partant en retraite sera remplacé

✓ **Formation et maintien des compétences et Management d'équipe**

La délégation est intervenue sur le manque d'accompagnement et de formation dispensés aux agents qui ne ressentent pas de soutien du manager dans leur quotidien de travail. Cette problématique déjà soulevée a été prise en compte par le DPX sur ces derniers temps et semble se solutionner. Dans le cadre d'une « réattribution » sur l'équipe d'une qualification D et toujours sur la base du redécoupage il serait judicieux de travailler au contenu des missions de celle-ci. Une priorité pour du travail d'agent commercial moniteur en appui des assistants ce qui permettrait de dégager du temps pour la formation ou le perfectionnement, effectuer des remplacements et tenir des poste de vente suivant les besoins.

Propositions de la direction

La direction rappelle que le formateur de l'UO peut être amené à intervenir sur le terrain en appui des assistants DPX. Dans le cadre du rattachement de Bréauté et Fécamp et des besoins qui seront recensés l'utilisation de la qualification D sera débattue. Sur la formation et maintien des compétences des améliorations sont apportées actuellement.

✓ **Respect des élus et mandats du chantier**

Sur ce point la délégation demande qu'il soit tenu compte dans le fonctionnement de l'équipe des absences inhérentes à l'exercice des mandats syndicaux. Actuellement deux délégués du personnel en roulement et un excédent pour mandat locaux et nationaux. Il n'est pas question que la direction s'abrite derrière ce fait pour justifier de ses difficultés de gestion d'autant que le calcul des besoins doit normalement intégrer les absences syndicales.

Propositions de la direction

Les échanges ont permis de clarifier les situations de blocage et calmé les esprits. Il sera tenu compte de cet aspect et suivant le résultat des prochaines élections professionnelles cet aspect sera étudié avec au besoin des évolutions dans les situations administratives des agents concernés.

✓ **Gestion de la commande du personnel**

La complexité du métier d'agent CPS, les manques dans le cadre d'organisation et une partie des agents de réserve « inutilisables » entraînent de fait des « loupés » dans les commandes dans l'urgence d'un travail à rendre. Les échanges avec les assistants permettent souvent de solutionner mais les agents se plaignent auprès des délégués et n'osent plus appeler, laissant aux ACM le soin de régler. Sans vouloir faire du « tir sur cible » il est normal que les délégués fassent remonter et veillent au soutien des agents de commande qui doivent exprimer eux aussi leurs besoins de formation et perfectionnement

Propositions de la direction

La DUO demandera aux assistants DPX de faire remonter à Nathalie Lucas-Scour les erreurs de commandes. Nathalie veillera à la montée en compétences des agents concernés.

Fin des échanges

La délégation CGT rencontrera les agents du site et veillera au respect des engagements. Les premières annonces démontent la volonté de solutionner les différents points de friction. La balle est dans le camp de la direction qui a toutes les cartes en main pour satisfaire les revendications des cheminots

Le havre le 29 janvier 2014